L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI, 30 JANVIER.

Mémoire de l'Administration Municipale.

A l'honorable Comité de la Chambre des Représentants, nommé pour conférer avec le Maire et les Administrateurs de la Nlle-Orléans, sur les affaires de la ville.

Le Maire et les Administrateurs ont l'honneur de vous exposer leurs vues sur les affaires de la ville.

Sa condition financière s'empire chaque année. Des remèdes sont constamment suggérés par la presse et autrement, mais peu d'entr'eux ou aucuns ne touchent à la racine du mal. Répudier la dette de la ville, ou une partie de la dette, suspendre pendant une certaine période le paiement d'aucune portion de la dette et de l'intérêt, arrêter tous les travaux publics, mettre la corporation existante en liquidation et en créer une nouvelle, changer la charte de ville, chacun de ces plans a ses partisans, sans égard aux difficultés légales et à la violation de la foi publique qui s'opposent à la plupart des plans proposés.

On entend de tous côtés réclamer à grands cris une réduction de l'impôt, et cette réclamation est aussi raisonnable qu'elle est universelle. La taxe actuelle d'Etat sur les biens réels et personnels est de deux et 15 centièmes pour cent; la taxe de ville (y compris les écoles publiques) est de trois pour cent, total 5.15 pour cent, et cela en sus de certaines exactions lourdes et fâcheuses de l'Etat et de la ville, sommes sous le nom de taxes de licences. Dans une communauté prospère ceci serait considéré à bon droit comme un fardeau intolérable, dans la nôtre c'est presque équivalent à une CONFISCATION. Et ce n'est pas exagérer que de dire que cela a été une des principales causes de la dépression sans exemple des affaires et de la dépréciation de la propriété. *Il est impossible que cela continue.* Persister à lever des impôts au-delà de ce que le peuple est en état de payer, aurait pour résultat l'insolvabilité d'un grand nombre de contribuables. Nous sommes venus si près de là que cela doit attirer l'attention du pouvoir législatif, et il est sincèrement à espérer que la détresse publique pourra être soulagée par une législation sage et bienfaisante.

Le Mémoire, après cet exorde donne le tableau des dépenses fixées par des lois. En voici le résumé:

Requis pour la réduction du principal de la dette (loi de 1872)	$672,896
(Non compris Bons des wharfs payables sur les revenus des wharfs, sur les Bons de drainage payables sur la taxe de drainage. Intérêt de la dette en 1874	1,375,629
Total pour la dette	$2,048,585
Police métropolitaine 1874	730,000
Ecoles publiques do	400,000
Taxe du Parc	168,641
Justice criminelle	265,671
Bureau de Santé	15,000
Asile des Fous	21,000
Total	$3,62.,837

Ce tableau des dépenses auxquelles le Conseil est forcé, par des lois, de pourvoir au moyen de taxes, montre qu'il faut pour cela, lever 2.77 pour cent (à une légère fraction près) sur toutes les propriétés réelles et personnelles de la ville ($130,913,258) ce qui ne laisse, sur les trois pour cent levés, que 23 centièmes, ou moins d'un quart de un pour cent à appliquer aux autres dépenses, dont plusieurs ne peuvent être réduites comme il ressort du tableau suivant:

DÉPENSES NON FIXÉES PAR DES LOIS.

Rues	$315,797
Drainage, autre que celui fait par la Compagnie du Canal	140,600
Quais et débarcadères	82,416
Département du voyer	52,580
Waterworks	99,200
Bâtisses publiques	34,150
Places, cimetières	18,500
Département des incendies	162,000
Eclairage	235,000
Impressions	17,000
City Workhouse	17,800
Maison de Refuge	20,520
Département de l'avocat de ville	19,180
Frais de Cour	20,600
Eventuelles	18,000
Charité, etc., etc	57,800
Comptes de taxes	12,100
Salaires et dépenses d'administration	209,930
Jugements et divers	29,760
Total	$1,552,938

La plupart des dépenses qui précèdent sont aussi impératives que celles fixées par des lois spéciales, telles que le département des incendies, l'éclairage, la charité, les jugements, &c. En déduisant ce montant $765,000 pour les revenus autres que ceux provenant des taxes directes, il reste, en chiffres ronds $788,000 à couvrir, ce qui exigerait une taxe de six dixièmes de un pour cent et une fraction. Ceci, avec la taxe de 2.77 pour cent pour les dépenses fixées par les lois, ferait un total de 3.37 pour cent pour les deux catégories de dépenses.

Les comptes de taxes pour 1873, à trois pour cent sur $135,891,300 se sont élevés à $4,076,739. Ces taxes étaient percevables du 1er mars au 31 juillet. A cette dernière date on n'avait reçu que $1,968,268.16 ce qui laissait un surplus impayé de $2,108,470.84, et le 31 décembre 1873, le montant total perçu dans l'année était de $2,663,304.98, laissant une balance impayée de $1,413,434.02, ce qui indique qu'on avait perçu moins de deux pour cent, tandis qu'il y avait plus de un pour cent impayé.

On peut prédire avec certitude qu'une proportion encore moindre des taxes de la présente année sera perçue, par suite de l'impossibilité des uns et du mauvais vouloir des autres. Que faut-il donc recommander? Réduire la taxe. Et comment effectuer une réduction? Non par la répudiation, car il n'est pas à présumer que la Législature autorisera une pareille mesure; mais, même si une sanction législative pouvait être obtenue une répudiation serait probablement infructueuse, attendu que la corporation, comme tout individu, est responsable devant la loi et pourrait peut-être être forcée par des poursuites judiciaires de faire face à ses obligations. Mettre les affaires de la ville en liquidation et créer une nouvelle corporation, débarrassée des dettes et des embarras de l'ancienne, bien que ce soit un plan recommandé par beaucoup de personnes, est considéré comme également impraticable. Le mode le plus direct et le moins sujet aux objections pour la réduction de la taxe serait une diminution des dépenses, et cela peut être effectué pour près d'un million de dollars, pourvu que la Législature veuille aider la ville en passant des lois qui autorisent les réductions recommandées.

RÉDUCTIONS RECOMMANDÉES.

1. Allocation pour la réduction des Bons	$151,089
2. Police métropolitaine	360,000
3. Taxe du parc	163,641
4. Shérif criminel	52,118
5. Greffier de la Cour Criminelle	12,000
6. Grands et petits juris	45,500
7. Avocat de District	4,500
8. Cours de police municipale	25,000
9. Coroners	10,000
10. Juris de coroners	4,610
11. Asile des fous	11,000
12. Workhouse	17,800
13. Dépenses générales de la ville	111,573
Total des réductions	$968,831

Le Mémoire donne ensuite sur chacune de ces réductions des explications détaillées, et il exprime l'espoir que la Législature accueillera favorablement les suggestions faites, puis il continue ainsi:

Les taxes arriérées, c'est-à-dire les taxes non payées au 31 décembre 1873, s'élèvent à $4,168,652.13. Quelques-unes sont sans valeurs, mais il n'est pas douteux qu'au moyen du passage d'une loi convenable on ne puisse co'lecter de deux millions à deux millions et demi. *On ne recommande aucune remise d'intérêts ou de frais*, attendu que ce serait injuste pour le contribuable qui paie bien aussi bien que pour le Trésor de la ville.

Il est à désirer que la ville ait tous les moyens dont l'Etat dispose pour contraindre au paiement des taxes. (Peu charitable pour les pauvres diables qui ne peuvent payer!)

Le Mémoire demande que le Conseil soit autorisé à convertir le surplus de la dette flottante "non à 90 cents à la piastre pour les bons émis comme auparavant (ce qui est une prime de 11.11 pour cent en faveur du porteur de certificats de la dette flottante) mais AU PAIR.

Il demande également à être autorisé à échanger pour des Bons *en or au pair*, des bons de chemins de fer échéant cette année et montant à $2,966,000. Le Conseil désire qu'on laisse à sa discrétion la conversion de la dette flottante et le paiement au moyen des taxes arriérées.

Le mémoire se termine par l'Etat des documents envoyés à l'appui.

—Le café de la Régence est depuis deux jours le théâtre d'un grand tournoi d'échecs.

Soixante-quatre amateurs de toute nationalité y prennent part.

Parmi eux, nous citerons le prince de Villafranca, baron André, de Locmaria, commandant d'état-major; comte de l'Eglise, capitaine d'état-major; de Castelnau, de Vaux, baron Thodros, de Gorgortz, et un grand nombre d'amateurs russes, anglais et français.

Les joueurs, divisés en deux camps, ont engagé séparément trente-deux parties dont les gagnants joueront ensuite entre eux.

Les quatre derniers restants gagneront quatre prix consistant en objets d'art de grande valeur.

Les partenaires sont tenus, d'après les conditions du tournoi réglé par M. Rosenthal, de jouer vingt coups par heure, dont la durée leur est indiquée par un sablier.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.........Directeur.

Samedi, 31 Janvier 1874.
MATINÉE A MIDI.
LA GRACE DE DIEU, drame en 5 actes.
Samedi soir, à 7 heures L'AFRICAINE, Grand Opéra en 5 actes. 30 janv—2t

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur.......David BIDWELL

IMMENSE ATTRAIT!
Toutes les Spécialités pour le
BENEFICE D'ADIEU
—DE—
La Reine de la comédie,
Mlle LYDIA THOMPSON.
Vendredi soir, 30 janvier.
Le même Spectacle pour les
DERNIERES REPRESENTATIONS.
Samedi, à midi, et Samedi soir, 31 janvier,
Deux pièces comiques.
ALADDIN, WE'LL TAKE 'EM IN,
(en un acte,)
—Et—
SINBAD THE SAILOR,
(en un acte.)
La romance de la saison,
Le duo des gens d'armes,
Les Quakers danseurs,
Les Nursery rhymes.
Danses grotesques, par WILLIE EDOUIN.
Solo de violon entre les pièces par
Wm. Withers, Jr.
Vocalises............Ada Beaumont.
Chansons populaires..........Camille Dubois
Romance et danses............Alice Atherton
Le merveilleux patineur et la belle
PHRYNE MODERNE.
Le tout formera un des plus beaux spectacles qui aient jamais été donnés en une seule soirée.
DIMANCHE SOIR—LES MINSTRELS DE HAVERLY. 30 jan—

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Soirée du **Mardi-Gras, 17 février 1874.**
LA COTERIE,
CARNAVAL ET BAL MASQUÉ,
Sous les auspices des comités de la fête, composés de citoyens bien connus.
Pour obtenir des billets d'invitations pour dames, faire la demande, par écrit, au contrôle; ces demandes seront sujettes à l'approbation des comités d'invitations, et notice sera donnée lorsqu'on sera prêt à délivrer les billets. 29jan—6t

Représentation d'Elite
—DE—
Magie et de Prestidigitation,
DONNÉE PAR
M. le PROFESSEUR MEHAY,
Au Bénéfice de la Société des Servantes des Pauvres,
DIMANCHE, 1er FEVRIER 1874
A MIDI,
A la salle Grünewald, rue Baronne.
Prix d'entrée.................50 cents.
28janv—5t

LOTERIES.

MAGNIFIQUE PLAN.
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A NUMERO SIMPLE.
Gros Lot..........$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE B,

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 14 février 1874.

PLAN.

10,000 Billets.........Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION.

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
270 lots s'élevant à	$80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
LOCK-BOX 692, P. O.,
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 21janv—7t—1an

Quatrième Grand Concert Tombola
Au profit de la—
Bibliothèque Publique du Kentucky

PLUS D'UN MILLION EN BANQUE!!

CERTITUDE D'UN TIRAGE COMPLET
Mardi, 31 Mars prochain.

Il a été émis seulement 60,000 billets, et
$1,500,000.
divisés en 12,000 lots gagnants, seront répartis entre les détenteurs de billets.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE	$250,000
UN GROS LOT DE	100,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	25,000
UN GROS LOT DE	17,500
10 LOTS DE... $10,000	100,000
30 LOTS DE... 5,000	150,000
50 LOTS DE... 1,000	50,000
80 LOTS DE... 500	40,000
100 LOTS DE... 400	40,000
150 LOTS DE... 300	45,000
250 LOTS DE... 200	50,000
325 LOTS DE... 100	32,500
11,000 LOTS DE... 50	550,000
Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à	$1,500,000

Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.

PRIX DES BILLETS;

Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; Dixièmes, $5 le coupon; Onze billets entiers, $500; 22½ billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20janv—1m—MarJS

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMERICAINES ET ETRANGERES,
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,
Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers, MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MENAGE.
FABRICANTS DE
ARTICLES en ferblanc brillant et vernis d laque.
FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.
Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.
13 nov—1 an—vlao

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
207..........Chartres Street..........207
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.
SPECIALITES pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages.
Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes.
Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 23janv—1a

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Stacker.
APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.
E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
24 oct—73—1 an No. 16 rue Union.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La Sav'gs. Bank & Safe Deposit Co. 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.
(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
N. O. Mutual Ins. Association. 102 Canal.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.
(SUR LA VIE.)
La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N.-York, 31 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd. Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.
Guébié & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guébié & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.
J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.
Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ARTICLES DE DEUIL.
A. Labry, 19, Bourbon.

CHAPELLERIE.
R. F. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.
A. Baldwin & Co., 74 Canal et 85 Commune.

MACHINES A COUDRE.
Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Peck Bros., (Wheeler & Wilson.) 149 Canal.
Singer Manuf'g. Co, Wm. E. Cooper, 89 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.
S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.
L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213,215, 217 V.-Levée
C. Lazard, 185 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.
F. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.
Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.
N. C. Doiseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.
Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.
C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.
Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.
Rest. Moreau, 126, Canal.
Rest. John, 16 & 18, Bourbon.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.
Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.
Miller & Dielman, 50, 52 et 54, Peters.

CIGARES, TABACS, ETC.
Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.
Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 181 et 153, Canal.
F. Charpaux, 9, Royale.

PLOMBEURS.
C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.
F. Charleville, 55, St Charles.
J. Saget, 195, Chartres.

TABLES DE BILLARD.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.
Miller Bros, coin Commune et St-Charles.

Vins, Liqueurs, Provision, &c.
LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61.........RUE TCHOUPITOULAS.........61
NOUVELLE-ORLEANS.
20 juin—1a—73

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73.........VIEILLE-LEVÉE.........73
NOUVELLE-ORLEANS.
2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)
A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.
22 oct—1an 3fps

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

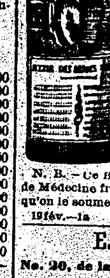

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
19fév—1a

E. DECHAMPS,
No. 20, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans,
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français.
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.
Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CELEBRE AMER DES PYRÉNÉES.
31janv.73—1an t12j

Ayer's Ague Cure,
Remède d'Ayer contre la Fièvre en Frisson, la Fièvre Intermittente, la Fièvre Remittente, la Fièvre Périodique ou la Fièvre Bilieuse, etc., et toutes les maladies provenant des poisons miasmatiques ou des exhalaisons des marais.

℞ Il n'est pas de remède dont le peuple américain sente plus vivement la nécessité qu'un médicament efficace pour la fièvre en frisson. Nous sommes à même, aujourd'hui, de le lui offrir avec la certitude qu'il vaincra le mal et ne saurait être nuisible en quelque quantité qu'on le prenne.

Le préservatif du mal doit être d'un immense service dans les communautés où le mal sévit. Le *préventif* vaut mieux que la guérison, car il met le sujet à l'abri des risques de violentes attaques. Le CURE chasse du corps le poison miasmatique de la FIEVRE EN FRISSON et empêche le développement de la maladie, si on le prend, dès les premiers symptômes. C'est non seulement le meilleur remède qui ait jamais été inventé contre les maladies en question, mais c'est encore le plus économique. La grande quantité que nous en donnons pour une piastre le place à la portée de tout le monde, et dans les districts où règnent la FIEVRE EN FRISSON, chacun devrait l'avoir et y avoir recours librement. Il est à espérer que le prix permettra à tout le monde de l'acheter—à tout le monde, aux pauvres comme aux riches. La supériorité du CURE sur les autres préparations de ce genre contre les Fièvres Intermittentes est due à ce qu'il ne contient ni quinine ni ingrédients minéraux, et, conséquemment, ne nuit en rien à la constitution; ceux qu'il guérit sont aussi sains que s'ils n'avaient jamais été malades.

La Fièvre en Frisson n'est pas la seule conséquence du poison miasmatique: il faut compter la Névralgie, les Rhumatismes, la Goutte, les Maux de Tête, la Cécité, le Mal de Dents, le Mal d'Oreilles, le Catarrhe, l'Asthme, les Palpitations, les Douleurs d'Entrailles, les Coliques, la Paralysie et les Maux d'Estomac, qui deviennent intermittents ou périodique. Le CURE chasse le poison du sang et, par suite, opère une guérison générale. C'est un précieux bouclier pour les immigrants et les personnes qui habitent momentanément des districts infectés. Pris de temps en temps ou tous les jours, il empêche que l'infection n'engendre la maladie. Les personnes qui profitent de la protection qu'il offre n'ont rien à craindre des fièvres intermittentes.

Dans les MALADIES DU FOIE, il est excellent en ce qu'il stimule le foie et opère des guérisons qu'on ne saurait obtenir par d'autres remèdes.

PREPARE PAR
LE DR J. C. AYER & CO.,
CHIMISTES,
A LOWELL, MASSACHUSETTS.
ET A VENDRE DANS LE MONDE ENTIER.
Prix.........................$1 00 la bouteille.
27 fév—1m—mar,jen,sam

PLANTES, ARBRES FRUITIERS, VIGNES,
Importés de France par le dernier vapeur.
M. GUIOT a l'honneur d'informer les amateurs qu'il vient d'arriver avec un grand choix de plantes des plus nouvelles, Arbres Fruitiers premier choix, Rosiers nouveaux, Oignons et Bulbes à Fleur; Graines de Fleurs et de Légumes. Le tout en parfaite condition et à prix très modérés. Le magasin est situé rue St-Charles, No 24. 3janv—1m

---

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU
PAPE CLÉMENT,
Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gau ler Frères, Larronde, Sutton, Gollenburg,
Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères,
Des SARDINES de la marque Edel & Gillet.
Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Impérial Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de B. Reiz, etc., des VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.
23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - 23 & 25
14 janv—9m NOUVELLE ORLEANS.

ALBIN ROCHEREAU. Mme. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.
31 août—1an

147--------147
Rue du Canal.
ERLEBACH & CHARDEY,
PROPRIÉTAIRES
de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL
GREAT SOUTHERN
DOLLAR STORE

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION!

Marchandises valant $3, $4 et $5,
Vendues à $1 seulement.

NOUS avons reçu un stock complet de Marchandises d'utilité, de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock:

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES! FOURRURES!

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLERES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer; le tout est en plaqué français: BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS.

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN.

ETAGERES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,
147, RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O. Boîte No 749.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.
16nov—4m

RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les peaux mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PREPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.
27 sept—1 an.

JOS. BRANDNER.
MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 14mars—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,
PROPRIÉTAIRES
—DU—
GRAND DOLLAR STORE
DU SUD.
FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT:

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée 4 aunes. Un magnifique assortiment de corbeilles ruchées et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage
POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-tirelires japonaises.

Belles Broderies françaises.

10 yardes pour $1, 8, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour $1.

UN DOLLAR,

Mouchoirs batiste, très beaux, avec les initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLETE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.

Stéréoscopes, $1.

Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.

Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous de choix, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.
UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 8, 4, 3 et 2 yardes pour $1.

Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre, $1.

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile, 6, 4, 3, 2, pour un dollar, meilleures que les anciennes.

Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DEPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais apparavant. Couverts de table et pour dessert, en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijoux en jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend:

250,000 Articles Nouveaux.
A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, boîtes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage, brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; peignes et démêloirs; miroirs de main, boîtes à poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames; robes de nuit, pantelettes, robes d'enfants: une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et toutes nuances, $1; trois paires des meilleurs gants, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile, ourlés, $1; une chemisette ou caleçon, en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour toutes les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués; poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée richement décorés en or, à $1 chaque et à $1 la paire, selon la grandeur; crachoirs en porcelaine, décorés or; coupes, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; nappe en toile, 9-4, $1; une douzaine de Serviettes toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté: Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de toutes genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de notre attention. Service à domicile. Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à
E. LEVY & CO.,
P. O. Box 246, New Orleans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, que l'on cherche à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 30 oct—6m

---

ASSURANCES.

ASSOCIATION
d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans,
Bureaux, 102, rue du Canal.

HUITIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le Quatrième Trimestre de 1873 expiré le 31 décembre 1873:—

Primes sur les risques de feu	$394,068 13	
" sur les risques de mer	32,819 57	
" sur les risques de rivières	35,953 56	
Total		464,861 33
En moins, primes sur risques non expirés	222,703 50	
En moins, primes remboursées	890 65	233,594 15
Primes nettes acquises		231,267 18
Intérêts	10,114 27	
Profits et pertes	2,603 86	12,718 03
		244,985 21
Pertes sur les risques de feu	20,846 94	
" sur les risques de mer	7,425 00	
" sur les risques de rivières	10,455 21	
Pertes non réglées, à voir:		
En litige	$35,414 50	
Non ajustées ou ajustées et non échues	82,479 38	97,893 88
Réassurances	30,644 83	
Cancellations pour le 4me quartier 1873	15,855 05	
Cancellations pour les quartiers subséquents	28,042 24	74,541 92
Réfaction (rebate)		27,325 37
Dépenses de bureau	10,575 33	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	8,118 59	
Taxes payées	469 30	19,237 22 — 257,635 59
Déficit		12,650 38

ACTIF

En caisse	$ 16,303 07	
Dû par agents aux E.-Unis	40,803 59	
Dépôt dans le New Orleans National Banking Association	92,813 42	
Effets à recevoir	822,124 55	
Actions et bons	125,402 18	
Propriété foncière rue du Canal	192,851 34	
Dû par divers sur les livres	110,742 72	
Seignouret Frères, "Comptes d'Agence"	100,097 31	
Primes en voie de recouvrement	$26,113 39	
Primes dues dans les prochains quartiers	82,310 91	319,424 90
Total		1,820,363 06

PASSIF.

Capital	105,200 00	
Billets à payer	7,746 10	
Dividendes d'intérêt non payés	6,657 50	
Réfactions sur primes non collectées	7,381 45	
Dû à diverses compagnies pour réassurances	13,069 22	
Dû à divers sur les livres	176 30	
Seignouret Frères, "Opérations de Change"	627,025 96	
Primes sur risques non terminés	232,703 50	
Pertes non réglées	97,893 88	
Total		1,097,883 93
Total du passif	1,897,883 93	
Total de l'actif	1,820,363 06	
Déficit		77,520 87
Soit:		
Déficit selon Tableau du 30 septembre 1873	64,870 49	
Déficit selon Tableau du 31 décembre 1873	12,650 38	77,520 87

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.

E. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLEANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce dix-neuvième jour de janvier 1874.
G. LE GARDEUR Jr.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été *Résolu*, conformément à l'Article VII de la Charte, de collecter immédiatement, des Actionnaires le montant total des primes acquises du quatrième quartier de l'année 1873.

Nous appelons l'attention au *Rapport* du Comité d'Investigation de la nouvelle Direction (publié le 14 décembre 1873) *sur la Condition Financière* de l'Association au 14 novembre 1873, présentant l'estimation des valeurs en NOTRE POSSESSION et de celles données en nantissement pour garantir le paiement de réclamations présumées de créanciers étrangers, ces nantissements et réclamations sont contestés devant les Cours. (On peut se procurer copie du dit Rapport au Bureau de l'Association.)

E. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 20 janv—1m

VINGT-DEUXIÈME ETAT ANNUEL.

Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris sur Risques non terminés de 1872		$153,097 73
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	22,811 45	
Primes sur les Risques de mer	38,721 19	
Moins les primes rendues	2,727 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,647 00	24,814 65
Primes nettes pour l'année 1873		$148,608 14
Déficit pour l'année 1872		38,246 52
		$186,854 66
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$60,557 96	
Sur les Risques des rivières	10,798 46	
Sur les Risques de mer	35,725 42	
		127,481 84
Réassurances		8,923 68
Taxes	1,000 00	
Réfaction au lieu de scrip	18,954 01	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	26,797 80	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,309 71	
	$54,961 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 43	29,372 62
		$156,854 66
Pertes non réglées		30,000 00
		$186,854 66

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	43,921 60	
Effets à recevoir sur Primes	9,242 21	$82,573 35
Effets à recevoir en voie de recouvrement	81,068 91	
Propriété foncière	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de Nouvelle-Orléans	298,546 00	
Actions de Banques	44,200 00	
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00	
Actions du Harbor Protection Company	695 16	
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,000 00	
Bons des I. O. O. F. Hall Association	5,000 00	
Actions de Compagnie d'assurance	3,800 00	
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	3,000 00	
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,156 00	
		$782,359 42

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874, comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO,
17 janv—1m Notaire Public.

CLAIRVOYANCE.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et de tracas personnels ou de famille, ainsi que les personnes dérangées par la boisson. Il vous dira la meilleure place et ce que serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il prédit le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 78, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures: de 9 A. M. à 7 P. M. 9 nov—6m

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 62 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 18fév—1an

---

VENTES JUDICIAIRES.

Louis Mathé vs. H. M. Stewart.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,764—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'îlet borné par les rues Miro, Galvez, Bienville et Conti. Les dits terrains mesurent chacun, vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Galvez, sur cent dix huit pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan de Allou D'Hemécourt, arpenteur voyer, daté du 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. Charles Cuvellier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la Dame Mathilde Labarre et John Labarre son époux.

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE POUR la Paroisse d'Orléans—No. 25,856.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District Supérieure pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux (2) mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Ste. Anne, Bourgogne et Dumaine, désigné par le No Deux, d'après un plan dressé par C. de Armas, arpenteur, daté du 20 d'octobre 1852, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, au Livre de plan No. 4. Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, et appartenances.

2o UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans le même District et îlet, étant formée d'une portion du fond du terrain faisant face à la rue Bourbon, désigné par le No. Un, d'après un plan dressé par J. Communy et L. J. Pilié, ci-devant voyers, daté du 6 août 1833, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville. Cette portion de terre mesure vingt quatre pieds de face à la dite rue des Remparts. La dite portion de terrain mesure quatre pieds sur la ligne du fond du terrain No. Deux sus-décrit, sur une profondeur du devant du dit terrain, et de deux lignes, donnant ainsi à toute la propriété une profondeur de cent trente pieds, le dit terrain ayant huit pieds onze pouces six lignes de face à la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent trente et un pieds onze pouces et deux lignes.

Cette propriété appartient à la défenderesse la Dame Mathilde Labarre, pour en être vendue adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, le 29 juin 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement des billets ci après décrits, savoir:

1o. Un billet de la somme de deux mille trois cent quatre vingt cinq piastres ($2 385 00) réduit à la somme de dix neuf cent huit piastres (1,908 00), payable le 29 juin 1875, et portant huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement, avec privilège de renouvellement pour trois années consécutives, en payant chaque année la somme de quatre cent soixante dix sept piastres ($477 00), sur le capital et les intérêts accrus.

2o Deux billets, chacun de la somme de cent soixante dix huit piastres et trente trois cents et un tiers ($178 33⅓) échus les 29 juin 1874 et 1875 respectivement, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement.

Et la balance du prix comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Simon Newburger vs Wm. H. Duncan.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,091—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux (2) février 1874, à 11 heures A. M., à mon entrepôt, No 43, rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une épicerie et d'un café situé au coin des rues Monroe et Jackson, Septième District de cette ville (Cinquième District), suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29janv Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BARTHELEMY ROUBAY vs. GEORGE BREWER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 5,037—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 7 février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet borné par les rues des Bons Enfants, d'Espagne, Washington et Moralès et mesurant trente-deux (32) pieds de face aux rues Washington et des Bons Enfants, sur cent cinq (105) pieds deux (2) pouces et sept (7) lignes de profondeur à la rue Washington. Le tout suivant plan...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Nicolas Joly, suivant acte au rapport de Edwin L. Lewis, ci devant notaire public en cette ville, en date du 11 mars 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
6 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. ROCHEREAU & CO vs THOS. FAUCETT et al.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,900—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Promenade Carondelet, Baronne, St-Pierre et St. Robert, ou et la ci-devant... et désigné par le numéro... d'après un plan dressé par Louis Surgi, ci-devant arpenteur civil, daté du 26 février 1869, et déposé au bureau du shérif de cette paroisse.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt-cinq pieds de face, sur ... trente ... cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Terence Ferry Levasseur, suivant acte au rapport de J. Lewis, notaire public en cette ville, en date du 30 avril 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
3 jan—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GIOVANNI DE MARTINI vs. HENRY BEZOU.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 5,244—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 4 février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, des Remparts, Ste Anne et Bourgogne, et mesurant, dit terrain, vingt cinq pieds six pouces de face à la rue Dumaine, trente pieds de largeur derrière, cent quatre-vingt-dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts et la même profondeur sur la ligne à l'opposite. Aussi une portion de terre contiguë sur la ligne latérale mentionnée en dernier lieu au terrain sus-décrit, commençant à la distance de cent huit pieds de la rue Dumaine et ayant dix-huit pieds sur une ligne parallèle à la dite rue, dix-neuf pieds sur une ligne courant vers le fond et perpendiculaire à la rue Dumaine, et à la dite ligne parallèle à la rue Dumaine, sept pieds sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, et la ligne de laquelle ligne le terrain décrit en premier lieu commence sa largeur de trente pieds, et de ce dernier point le dit terrain mesure soixante dix pieds sept pouces jusqu'à la ligne du fond. Le tout conformément au plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil, daté du 5 mai 1858 et annexé à un acte de même date au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations comprennent une spacieuse résidence en briques à deux étages, avec mansardes, couverte en ardoises, portant le No 144 de la rue Dumaine, une bâtisse en briques, à deux étages, aussi couverte en ardoises, derrière, dépendances et appartenances, cour pavée, etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William M. Richards, suivant acte au rapport du dit notaire Boudousquié, en date du 5 mai 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
3jan—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Estate of Alphonse Becher.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, Jan'y 29th, 1874.—This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Alphonse Becher, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 6th day of March A. D. 1874, at 12 o'clock M., at the Custom House Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,
29 jan—m'co 6 United States Marshal.

Estate of Jacob John Evers.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, January 21st, 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Jacob John Evers of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 24th day of February A. D. 1874, at 12 o'clock, M., at the Custom House Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,
January 22th—22 feb24 United States Marshal.

Estate of Mary A. Burr.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, January 22d, 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Mary A. Burr, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: that the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 7th day of February, A. D. 1874, at 12 o'clock, M., at the Custom House Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,
22 Jan—Feb 7 United States Marshal.

The Freedmen's Savings & Trust Co.
CAISSE D'EPARGNES,
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLEANS,
No 182, Rue du Canal,
EXCOMMUNE DRYADES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv 74—1 an

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON, DAVIS & FRERET.

Vente péremptoire
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
PROPRIÉTÉ RUE DE L'ESPLANADE.
Trois terrains, à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne.
Une grande bâtisse en bois à deux étages, sur deux terrains.
—ET—
Un terrain vague, à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne.

PAR WALTON, DAVIS & FRERET,—J. B. Walton, encanteur.—Bureau No 30 rue du Camp.—SAMEDI, le 31 janvier 1874, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, seront vendus.

TROIS TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Dauphine et Kerlerec, désignés par les Nos 5, 6 et 7, sur un plan dressé par Pilié et Communy, en date du 16 février 1831.

Pour la dimension des terrains voir le plan exposé à la Bourse des Encanteurs, rue Royale.

CONDITIONS.—La moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis; la balance à 12 mois en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à 8 pour cent l'an du jour de la vente et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, y compris la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuite pour la collection des billets. Les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée à vendeur jusqu'à parfait paiement. Dix pour cent du montant de l'adjudication devront être payés comptant, au moment de l'adjudication.

Acte de vente par devant Jas. Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 janv

PAR G. DE FERIET & CO.

Maison à deux corps de logis, No 214 de la rue Kerlerec, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR G. DE FERIET & Co, JNO. G. MONROSE, Encanteur.—Bureaux, No 50 de la rue Royale.—SAMEDI, 31 janvier 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 4, compris entre les rues Esplanade, Roman, Derbigny et Kerlerec. Le dit terrain est composé d'une partie du terrain No 11; il a 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de (tous...) d'un côté; sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue Roman,—laquelle ligne est rompue à une distance de 105 pieds de la rue Kerlerec—de là s'étendant obliquement vers la rue Roman à la ligne du fond du dit terrain et sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue Derbigny; le dit terrain a une profondeur de 193 pieds 5 pouces 6 lignes à un point où le dit terrain forme un angle droit de 6 pieds s'étendant obliquement vers la rue Roman, sur une ligne ayant 57 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur à la ligne du fond où le dit terrain a une largeur de 2 pieds 11 pouces 3 lignes parallèle à la rue Kerlerec; ensemble, la maison à deux corps de logis, ayant 4 chambres, galerie derrière et deux cabinets; une cuisine double ayant 2 chambres à feu, galerie devant et galerie derrière, lieux d'aisance doubles, 2 caves, cour, &c, &c.

Conditions.—La moitié comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur. En cas de procès, cinq pour cent (honoraires d'avocat) garanti également par hypothèque.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant A. E. Bienvenu, notaire public. 28 jan

Très jolie résidence, à étage, en briques, bien finie, à mansarde—No. 123 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Remparts et Bourgogne.

PAR G. DE FERIET & CO—John G. Monrose, encanteur.—Bureau et salle de vente, No. 50 rue Royale.—SAMEDI, 31 janvier 1874, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Remparts, Hospice et Kerlerec et Bourgogne. Le dit terrain a 44 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 105 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ensemble la très jolie résidence, à étage, en briques, portant le No 123 de la rue de l'Esplanade, ayant un rez-de-chaussée, un grand vestibule, deux grands salons à cheminées en marbre et de magnifiques candélabres à gaz, plafonds élevés, pallier et corridor, dans l'aile du rez-de-chaussée, salle à manger à cheminée en marbre, office, cuisine, chambre à bains, pallier et lieux d'aisance. Au premier de la maison principale deux très grandes chambres à coucher à cheminées en marbre et cabinets, une autre chambre à coucher, grand vestibule, pallier, larges balcons sur la façade et de côté; dans l'aile trois chambres à coucher, pallier lieux d'aisance et galerie; dans la mansarde, une très grande chambre, cave, hydrant, &c. Le gaz est introduit dans toute la maison et la cuisine.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. La bâtisse devra être assurée et la police transférée au vendeur. En cas de procès, cinq pour cent (honoraires d'avocat) garantis en outre. L'acquéreur assumera les taxes de 1873 payables en 1874.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par devant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
28 janv

MEUBLES! MEUBLES!! MEUBLES!!

Tout le contenu d'un des plus beaux hôtels de premier ordre des Etats-Unis—Vente à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite.

Attention, propriétaires de maisons, d'hôtels et de restaurants!

Meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer. Installations de gaz, linge d'hôtel, verrerie, faïence etc., etc., etc.

PAR G. DE FERIET & CO—JNO G. MONROSE encanteur.—Bureaux, No 50 de la rue Royale.—MARDI, 20 janvier 1874, à 10 heures du matin, et les jours suivants, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux, ce qui suit, savoir:—

TOUT LE CONTENU DE L'HOTEL ST LOUIS, un des hôtels des Etats-Unis dont le mobilier le plus coûté et se compose de:

Magnifiques, Meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, en bois de rose, en acajou et en noyer, verrerie, faïence et plaqué, linge de chambres et de salle à manger, tapis, glaces, etc., etc., etc.

Conditions—Comptant, billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut se procurer de catalogues aux bureaux des encanteurs. 27 déc

Habitations sucrières de prix situées dans les paroisses St-Jacques et Terrebonne.

PAR G. DE FERIET & CO., JNO. G. MONROSE, encanteur.—Bureaux No. 50 de la rue Royale.—Il sera vendu, à l'enchère publique, MARDI, 3 février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément aux ordres et conditions du concordat passé entre les messieurs P. J. Pavy & Co, en liquidation et P. J. Pavy individuellement, et les créanciers de la dite maison—les deux habitations sucrières et leurs dépendances, et appartenances appartenant au dit P. J. Pavy, et connues sous les noms d'habitations St-Jacques et Petit-Caillou. Elles sont plus complètement décrites comme suit:

1. L'HABITATION SAINT JACQUES, située dans la paroisse St-Jacques dans cet Etat, à environ soixante-cinq milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, ayant une façade de sept arpents trois quarts, plus ou moins, sur une profondeur de quatre-vingts arpents sur la limite supérieure, et de cent-onze arpents sur la limite inférieure, une profondeur de quatre-vingt seize arpents entre des lignes qui courent, sur une surface de quatre-vingt-douze arpents de superficie, plus ou moins, compris, au-dessus, par les terres de Lapore et Watson, et au-dessous, par les terres qui appartiennent ou appartenaient à Hébert & Co; ensemble, les bâtisses et améliorations, sucreries, droits, privilèges et dépendances, machines, outils, bétail, mules, bœufs à cornes et instruments aratoires. Il y a sur la propriété trente-deux mulets et deux chevaux, environ cent-trente arpents de souches de cannes et cent-soixante arpents de plant de cannes.

2. L'HABITATION PETIT CAILLOU située dans la paroisse Terrebonne, dans cet Etat, sur le Bayou Petit Caillou, à environ seize milles au-dessous de la ville de Houma, sur les deux rives du dit bayou, et composée des morceaux de terre suivants, savoir: les sections soixante-trois et soixante-quatre sur la rive gauche du dit bayou, dans le township dix-neuf Sud, rangé seize Est—avec toutes les terres situées derrière les dites deux sections; le lot No 1 sur la rive droite du dit bayou, dans le township dix-neuf Sud, rangé seize Est, et un petit morceau de terre touchant à la dite section No 1 au-dessus, ayant deux arpents et demi de face sur telle profondeur qu'indique l'arpentage, borné, au-dessus, par la terre de Thos. Roddy, Jr., un autre morceau de terre sur la rive droite du dit bayou, à une petite distance au-dessous de la section No 1, ayant deux arpents et demi, plus ou moins, de face, sur la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus, par la terre de Severin Pellegrin et, au-dessous, par celle d'Ed. P. Le Blanc, ayant en tout, environ onze cents arpents; également, un certain morceau de terre sur la rive gauche du dit bayou, ayant une façade d'environ sept arpents, par la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus par des terres d'Abraham Bourgeois et, au-dessous par celle d'Ed. P. Le Blanc; ensemble un autre morceau de terre situé derrière celui qui vient d'être désigné comme le lot douze, dans le township dix-huit Sud, range dix-neuf Est, ayant cent treize et 40—100 acres. Un autre morceau de terre, de l'autre côté du dit bayou, ayant trente-trois pieds de face par la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus, par la terre d'Eug. Bélanger et, au-dessous, par la terre de Thos Roddy, Jr. Les susdites terres seront vendues en bloc, avec toutes les bâtisses et améliorations, sucrerie et machines, droits, voies et dépendances, dix-huit mulets, bétail à cornes et instruments aratoires. Il y a sur la propriété environ quatre-vingt-dix arpents de souches de cannes et environ cent vingt arpents de plant de cannes.

3o UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé sur la rive gauche du Bayou Petit Caillou, ayant une façade de quatre arpents et quart, plus ou moins, par la profondeur d'arpentage ou de confirmation, borné, au-dessus, par le terrain de V. Burron, et, au-dessous, par l'habitation en dernier lieu décrite; ensemble, avec les améliorations qui sont dessus; un autre MORCEAU DE TERRE situé sur la rive droite du dit Bayou, en face du morceau de terre qui vient d'être décrit, ayant une façade de deux arpents et demi plus ou moins, par la profondeur d'arpentage ou de confirmation, borné, au-dessus, par la terre de Victor Burron, et, au-dessous, par des terres de Margaret Johnson; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

4o. Le tiers indivis d'un CERTAIN MORCEAU DE TERRE ayant cent soixante acres, situé sur l'Ile Caillou, sur la côte du Golfe, dans la paroisse Terrebonne.

Toutes les susdites terres, excepté celle décrite en dernier lieu, seront vendues conformément à des plans exposés actuellement à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, de la date de la vente, en billets des acquéreurs, payables à leur propre ordre et endossés par eux, à la Banque d'Amérique, à la Nouvelle-Orléans, en coupons tels que pourra l'exiger le notaire qui passera les actes de vente, portant huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec la clause de non aliénation et cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des montants des dits billets. Les sucreries et leurs accessoires devront être assurées et les polices devront être transférées aux porteurs des dits billets.

Les actes de vente par devant Chas G. Andry, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Pour plus de renseignements sur les dites propriétés, s'adresser à MM. Johnson & Denis, avocats, au No 15 de la rue Carondelet.
16 janv—au 3 fév.

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif......................................$298,454 60

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
M. A. Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Stairs,	J. H. Keller,
Louis Leonhard,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	F. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	R. Seig,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	J. R. Wilderman,
X. Weissenbach,	J. Keiffer.

5 oct—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.

Lingerie, "Notions", Articles de fantaisie, Bonneterie, Parfumerie, etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX. LEVY, encanteur—Salle d'encan, au No. 28 de la rue de Chartres.—VENDREDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

350 lots lingerie, articles de fantaisie, "notions", bonneterie, etc.

—Egalement—

Un grand choix de parfumerie fine.

Conditions à la vente. 30 janv

Fusils——Fusils——Fusils.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., Alex. Levy, encanteur—Salle d'encan, au No. 28 de la rue de Chartres—VENDREDI, 30 du courant, à midi, il sera vendu—

150 fusils de chasse, anglais et belges, fins, à deux coups. Ils seront vendus sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 30 janv

Un grand coffre-fort convenant à un bijoutier—Vente à l'encan, sans réserve.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., Alex. Levy, encanteur—Bureau, No. 28 de la rue de Chartres—SAMEDI, 31 janvier 1874, à 11 heures et demie du matin, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un grand COFFRE-FORT.

Vente péremptoire. Conditions, comptant.
30janv

PAR E. ROGER & CO.

350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
50 caisses Souliers fins de Newark.

PAR E. ROGER & CO—E. Samory, encanteur.—SAMEDI, le 31 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—

350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un bel assortiment reçu directement des fabriques par les derniers arrivages du Nord.

50 caisses Bottes et Congress de Newark, convenables pour le détail de la ville.

Conditions, à la vente. 30 janv

PAR S. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.
Café et Groceries.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 janvier 1874, il sera vendu, à 11 heures et demie de l'après-midi, sur les lieux, rue Franklin No. 40, entre les rues de la Douane et Bienville—

Le Café Red-Light avec toutes les liqueurs ainsi que les groceries à l'usage du dit Café, meubles meublant, comptoirs, étagères, verreries, installations de gaz, le contenu de la cuisine. La licence de ville de 1874 sera incluse dans le prix d'adjudication.

L'établissement ci-dessus sera vendu en bloc, y compris le bail de la maison, expirant le 30 septembre 1876, à raison de $25 par mois.

L'inventaire des prix contient fait par l'encanteur, peut être examiné à son bureau.

Conditions—Comptant. 29janv

PAR EUGENE TOURNE.

Succession de Bernard Torpis.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur—SAMEDI, 31 janvier 1874, à 10 heures A. M. au No 95 rue Decatur (Vieille-Levée) entre St-Louis et Conti, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, en date du 20 janvier 1874, il sera vendu, pour compte de la dite succession—

Meubles de bureaux acajou et noyer, armoire, presse à copier, chaises, un régulateur, ouvrages de littérature française, anglaise et allemande. Aussi, un lot de très vieux vin d'Espagne, etc.

Conditions—Comptant. 28jan—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriétés améliorées et de prix, au coin des rues Labarpe et Broad.
Succession de Jean Bouvet.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 35,175.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 de Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 janvier 1874, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 16 décembre 1873, les propriétés ci-après décrites, pour le compte de la communauté et une cession du dit défunt—

DEUX CERTAINS TERRAINS, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans l'îlet No 1517, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre les rues Broad, Laperouse, White et Labarpe, désignés comme terrains Nos 10 et 11 sur un plan dressé par Pilié & Murray, architectes, daté du 16 mars 1869, et déposé en l'étude de A. D. Doriocourt, notaire de cette ville, le ... Une copie lithographique du dit plan est annexée à un acte de vente par le Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Mme veuve Bussy, passé par devant le dit A. D. Doriocourt, notaire, le 9 avril 1869. Les dits terrains ont chacun 27 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Labarpe, sur 105 pieds 3 pouces de profondeur. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Labarpe et Broad; ce sont les mêmes terrains que la succession Jean Bouvet a achetés de Solomon Wyman, par acte passé par devant Antoine Doriocourt, notaire public dans cette ville, le 26 mai 1869. Sur le terrain formant le coin il y a une grande maison en briques habitée par le dit Jean Bouvet dans sa vie. Les terrains Nos 10 et 11 ensemble 54 pieds 6 pouces sur le terrain No 9 acheté par de Mme veuve Van Roosen, par acte passé par devant A. Ducatel, notaire, d'après un plan dressé par A. De Armas, arpenteur le 18 mars 1872.

Termes et conditions—Un tiers comptant, payable à l'encanteur au moment de l'adjudication; la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale, et privilège de vendeur sur les propriétés, avec la clause de cinq pour cent d'avocat pour le cas de poursuite, et à l'effet d'obliger au vendeur et au porteur. Les assurances de la bâtisse et au transfert de la police. L'acquéreur paiera les taxes de 1873 payables en 1874, outre le montant de l'adjudication.

L'acte de vente par devant Mathias Ainsworth, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
27jan—31

SANS LIMITE.

Attention Laitiers, Jardiniers et autres. Ecurie connue sous le nom de Pascal Lamarque.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 46 Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 de janvier 1874, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans limite ou réserve—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second District de cette ville dans les lisières bornées par les rues Orléans, St. John, St-Pierre, Certes, Telemachus, Toulouse et St-Louis, mesurant, plus ou moins, 55 pieds 11 pouces 3 lignes de face sur la rue Orléans, sur une profondeur de 482 pieds, plus ou moins, de l'autre côté, d'après un plan dressé par ... arpenteur, en date du 18 janvier 1874. Les améliorations consistent en une maison ayant 3 chambres et galerie sur le côté, une bâtisse pour abriter quatre-vingt quinze têtes de bétail, citernes, poulaillers et une autre bâtisse et appartenances, le tout connu sous le nom d' "Ecurie de Pascal Lamarque."

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et intérêt à 8 pour cent par an de la date à parfait paiement, 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets, les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur et les taxes de 1873 payables en 1874, ainsi que la taxe de ... échéant aux frais de l'acquéreur en sus du montant de l'adjudication.

Voir le plan qui se trouve exposé à la Bourse. Acte de vente par devant Amédée Ducatel, notaire public aux frais de l'acquéreur.

P. S.—L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
15jan—20 28 29 30 31

RETOUR DU DR. CURTIS
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

LE DR. E. DE F. CURTIS, M. D. F. R. C. S., Auteur de "Manhood", "Medical Essays on Marriage", etc., etc.

A L'HONNEUR D'ANNONCER aux citoyens de la ville, des environs, et particulièrement ceux qu'il a déjà traités, qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et y passe la saison. On peut le consulter, comme par le passé, à son ancien

Cabinet, No 9 de la Rue des Remparts,
Entre les rues Canal et Douane.

Tous les jours—de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et de 6 à 8 heures du soir;

Les dimanches, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, seulement.

Le Dr. Curtis a consacré vingt ans à l'étude des

Maladies Nerveuses provenant de l'abus des forces physiques,

et en a fait une spécialité.

Il s'adresse surtout à ceux qui se sont fiés à d'ignorants charlatans qui ne leur ont fait aucun bien et leur ont même nui. La médecine, comme toutes les autres sciences, est progressive et chaque année amène un perfectionnement. Grâce à une combinaison de puissants remèdes, le **Dr. Curtis** non seulement soulage ses patients sur le champ, mais encore les guérit radicalement.

Voici ce que dit de lui le "Medical Times": "Le traitement du Dr. Curtis—fruit de vingt ans de pratique—diffère de tous les autres et se recommande aux malades pour lesquels il est, seul, une source de soulagement. Des cas déclarés incurables ont cédé aux médicaments du praticien."

"MANHOOD" (virilité) — OUVRAGE DU DR. CURTIS,
200me EDITION,
Revu et corrigé par l'auteur, E de F. Curtis, M. D. F. R. C. S., etc., etc.

Essai sur la cause et la guérison de la faiblesse prématurée, et où il est expliqué comment on perd la santé, comment on la recouvre. Cet ouvrage indique clairement les obstacles au mariage, le traitement de la faiblesse nerveuse et physique. C'est le résultat de vingt ans de pratique.

CURTIS ON MANHOOD—(Traité de Curtis sur la virilité).—Il n'y a pas de membre de la société auquel cet ouvrage ne puisse être utile.

CURTIS ON MANHOOD.—Les jeunes gens devraient lire ce traité pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne saurait nuire à personne."—London Medical Gazette."

Prix, 50 cents, par la Poste.

S'adresser à l'auteur,
LE DR. CURTIS,
No 9 de la Rue des Remparts,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Le DR. CURTIS insiste, auprès des malades avec lesquels il a déjà été en correspondance, sur la nécessité d'une entrevue qui le mette à même de mieux juger du cas.

Les consultations sont confidentielles.
30 nov—6m

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
Bureaux: rue St-Pierre No 5
(Bâtisse Pontalba).
Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance:

A. Socola,	Jos. Mizzi,
N. A. Llambias,	Ernest Fraget,
	R. Saloy.

Directeurs:

R. M. Davis,	A. Huber,
A. Socola,	R. Dumestre,
J. Sambola,	S. Gambon,
L. E. Gonrjaïs,	P. H. Bousseaux,
N. A. Llambias,	Ernest Fraget,
Jos. David,	V. Battalora,
F. Jaufroid,	R. Saloy,
J. J. Reiss,	J. B. Bolari,
D. Hughes,	J. Newhauser
P. Sancho,	Jos. Mizzi,
H. Manuel,	M. Drazkovich.
M. Berwin.	

11 juin 69—1D

Kentucky Military Institute,
GRANDE REDUCTION DE PRIX.

VACANCES annuelles pendant l'hiver, comprenant décembre, janvier et février. Les cours de l'Institut sont ouverts et la Faculté au grand complet. Pension et enseignement, $320 par an. C'est le prix le plus bas aux Etats-Unis pour un collège de cet ordre. Adressez vous pour les catalogues à R. T. P. ALLEN,
3jan—2m tlsam Farmdale, Kentucky.